

# En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 422 du 14 avril 2016

## Une attaque frontale et provocatrice contre le statut des chercheurs.

Dans un rapport publié le 21 mars concernant « le recrutement le déroulement de carrière et la formation des enseignants chercheurs » remis à la Ministre et au secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la recherche, l'IGAENR préconise « **d'étudier l'hypothèse d'une fusion des corps d'enseignants-chercheurs et de chercheurs ou a minima d'un rapprochement de ces corps, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur leurs missions et leurs obligations de service** ».

Pour justifier cette énième attaque contre le statut de chercheur à temps plein, l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche, avance trois arguments massues.

- 1°) La dissociation entre les établissements qui ont une mission d'enseignement et de recherche et ceux qui ont une mission de recherche et non d'enseignement serait budgétairement coûteuse !
- 2°) Elle limiterait les opportunités d'irrigation intellectuelles entre les deux types d'établissements car tous les champs de recherche fondamentale et appliquée ne seraient pas couverts par les unités mixtes de recherche !
- 3°) L'organisation lourde et peu lisible de notre système d'enseignement supérieur et de recherche serait préjudiciable à son attractivité et à son excellence dans un contexte de mondialisation. S'appuyant sur les chiffres de l'Inserm, l'IGAENR regrette qu'à peine la moitié des chercheurs de cet organisme ne consacre en moyenne que 20 h par an à l'enseignement. L'inspection juge ce pourcentage insuffisant et ces 20 h sans commune mesure avec les 192 h annuelles de service que les enseignants chercheurs doivent assurer en enseignement. Il faut en conséquence se rapprocher de la situation des autres pays où la recherche est menée quasi exclusivement par des enseignants chercheurs.

Pour l'IGAENR, la séparation entre chercheurs et enseignants chercheurs ne doit pas être un fait acquis irréversible. La PES devenue la PEDR va dans le sens du rapprochement. Mais l'inspection générale regrette que son application soit peu contrôlée.

Il n'est pas anodin que pour justifier sa démarche, elle prend Jean Tirole, partisan de la dérégulation sociale qui n'est pas chercheur d'un organisme de recherche, comme exemple de chercheur qui sans obligation d'enseignement a conservé deux cours de licence et de doctorat ! Quand on est prix Nobel d'économie, docteur honoris causa de 8 universités, membres de 3 académies, et du conseil stratégique de la recherche, on n'est pas soumis comme 99,999 % des chercheurs à la recherche des financements pour travailler, on a le temps d'enseigner.

Le monde réel n'est pas celui des technocrates de l'IGAENR.

Pour l'inspection générale, si la disparition du corps des chercheurs n'est pas envisageable dans l'immédiat, elle doit pouvoir être obtenue à terme en leur imposant d'enseigner un quota d'heures qui se rapproche de celui des enseignants chercheurs, la distinction entre chercheurs et enseignants chercheurs s'effaçant progressivement d'elle-même.

Si la fusion des corps de chercheurs et des enseignants chercheurs a l'avantage d'augmenter les effectifs de ces derniers de plus de 20 000, elle entraînera en contrepartie une diminution globale de l'activité de recherche, puisque les ex chercheurs devront en plus de leur activité de recherche scientifique et de recherche de financements assurer un service d'enseignement qui devra tendre vers les 192 h !

La disparition des chercheurs à temps plein, implique la disparition des organismes de recherche. La création d'organismes dédiés à la recherche s'est imposée face à l'incapacité des universités d'affronter les enjeux de recherche. La politique d'effacement des organismes dans les périmètres universitaires n'a pas pour autant transformé les universités en établissements capables de mener une politique scientifique, de coordonner les recherches, etc... Les technocrates de l'IGAENR programment l'effondrement de la recherche française.

L'heure est à la dérégulation, à l'attaque contre les statuts. L'effacement des organismes de recherche, la mise à l'écart de leurs instances scientifiques avec l'ANR et l'AERES et son successeur l'HCERES incitent certains dans les allées du pouvoir à aller plus loin et à se débarrasser des établissements qui ont conféré à la communauté scientifique une identité et une relative autonomie dans l'élaboration de la politique scientifique.

Le SNTRS-CGT considère que le seul fait que de telles orientations puissent être envisagées constitue une provocation de l'ensemble de la communauté scientifique.